

## LE RAGONDIN ET LE RAT MUSQUÉ RÉGULÉS À SERMOISE SUR LOIRE

La commune de Sermoise sur Loire finance depuis 2014 la régulation de deux espèces invasives : le ragondin et le rat musqué. Ces espèces originaires d'Amérique ont été importées au siècle dernier pour leur fourrure. Elles ont été lâchées accidentellement dans la nature et ont depuis colonisé tout le territoire français.

Il s'agit maintenant d'un véritable problème environnemental, pour l'agriculture et pour la santé publique. Les dégâts aux berges, digues et cultures sont considérables et comme tous les rats, ces deux espèces sont potentiellement porteuses de la leptospirose, transmissible à l'homme. Cette opération est réalisée sous convention avec la Fédération des Chasseurs de la Nièvre qui encadre techniquement et réglementairement les actions de piégeage et de tir. Tous les propriétaires et agriculteurs sont sollicités pour participer activement à cette régulation d'espèces classées nuisibles. Il n'est pas nécessaire d'être piégeur agréé pour réguler le ragondin et le rat musqué à l'aide de boîtes à fauves. Une simple déclaration de piégeage en mairie suffit (déclaration pour 3 ans). Le tir de ces espèces est



© voren1

possible toute l'année par les chasseurs ayant leur permis validé pour la saison en cours. Les propriétaires ou exploitants agricoles peuvent réaliser eux-mêmes les opérations ou bien les déléguer, par écrit, à une tierce personne.

Lors de la dernière saison, 86 ragondins et 6 rats musqués ont été régulés sur la commune. Dans le cadre du suivi de la Leptospirose, un ragondin prélevé à Sermoise sur Loire a fait l'objet d'une analyse par le Laboratoire Vétérinaire Départemental. Le rapport d'essais s'est révélé négatif. Cette analyse a été financée par la commune également (46.5 €).

Les piégeurs et chasseurs qui ont fait contrôler leurs prises par la Fédération des Chasseurs ont pu percevoir une subvention de 2 € / capture. Pour participer à cette opération, les piégeurs et tireurs doivent être inscrits auprès de la Fédération des Chasseurs. La commune de Sermoise sur Loire encourage tous les propriétaires, exploitants, chasseurs et piégeurs à participer à cette régulation.

### Bulletin municipal d'information

Commune de SERMOISE-SUR-LOIRE

Ce bulletin est édité par la Commission Communication du Conseil Municipal de Sermoise sur Loire et conçu par l'Agence iti-Conseil à Nevers.  
 Directeur de la publication : Daniel BOURGEOIS  
 Comité de rédaction : Marie-France JOLLET DION et les membres de la commission communication  
 Correspondance à adresser à la commission communication, Mairie de Sermoise sur Loire, rue d'Ardy 58000 SERMOISE SUR LOIRE  
 Tél. : 03 86 37 62 32 - Fax : 03 86 37 57 14 - E-mail : mairie-sermoise-sur-loire@wanadoo.fr  
 Site internet : www.sermoise-sur-loire.fr



Au Port de Plagny à Sermoise-sur-Loire  
 Ouvert du lundi au samedi 7h00 - 18h00  
 et Vendredi 22h00

Plat traditionnel chaque midi  
 Soirée pizza tous les vendredis soirs  
 sur place ou à emporter  
 Terrasse

Tous les mois atelier Pâtisserie pour enfants  
 renseignements : tél. 09 84 36 27 41



## Bulletin municipal d'information

Commune de SERMOISE-SUR-LOIRE

### éditorial



SERMOISIENNES, SERMOISIENS,

*Chaque année à pareille époque le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une bonne rentrée afin d'être en pleine forme pour que l'hiver passe très vite et surtout sans encombre.*

Que la rentrée soit riche en événements, que l'année se finisse avec joie et bonheur. Bonne lecture de ce trait d'union, et sans oublier notre petite maxime à méditer :

« Si l'État est fort, il nous écrase. S'il est faible, nous périssons. »  
 Paul Valéry

Cette rentrée nous invite à la reprise des dossiers pour améliorer le bien vivre dans notre commune et toujours être à votre écoute. Comme vous le savez pour nos élèves, nous avons décidé de prolonger la semaine des 4jours ½ en accord avec les enseignants et de poursuivre ainsi les thématiques pédagogiques mises en place depuis deux ans.

Bien à vous,

Votre maire  
 Daniel BOURGEOIS

## UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Cet été, les communes ont rencontré des difficultés pour l'entretien des rues, accotements, chemins... Cet article rédigé par l'Association des Maires de France permet de vous expliquer le pourquoi.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les collectivités ne peuvent plus utiliser les produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, de la forêt, de la voirie et des promenades accessibles au public. Leur usage est également interdit dans tous les espaces fréquentés par les enfants et il est étroitement réglementé à proximité des établissements accueillant des personnes vulnérables (malades, personnes âgées ou handicapées). Les nouvelles constructions de ces établissements doivent prévoir des mesures adaptées contre les effets de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité de l'établissement (présence de haies par exemple).

Il existe des techniques alternatives pour entretenir les espaces verts sans utiliser les pesticides, que les mairies doivent utiliser : désherbage mécanique, désherbage thermique. Afin de protéger les végétaux contre les parasites, il est possible d'employer des méthodes issues de l'agriculture biologique ou des recettes de « grands-mères ».

Enfin, une adaptation des pratiques horticoles permet également de limiter les interventions : engazonnement, espèces locales ou fauche tardive, par exemple.

## COLLECTE DES DÉCHETS

Nevers Agglomération va modifier à partir du 2 octobre 2017 les modalités de collecte des déchets sur les communes de son territoire. En effet, à partir de cette date, les déchets ménagers seront collectés 1 fois par semaine et les déchets recyclables seront ramassés tous les 15 jours. Les jours de collecte vous seront transmis sur un calendrier prochainement distribué.

Dans ce cadre, tous les habitants des communes de l'agglomération vont être équipés en bacs à couvercle jaune pour stocker leurs déchets recyclables et en bacs à couvercle marron pour leurs déchets ménagers. La distribution de ces bacs va être effectuée par des agents de la société CITEC, elle aura lieu entre le 2 octobre et le 31 décembre 2017...

Une fois le bac à déchets recyclables livré, les usagers devront mettre leurs déchets recyclables en vrac dans ce bac, donc ils n'utiliseront plus de sacs jaunes.



© Mark Stay

la Promenade  
Salon de Thé & Restauration  
Tél : 03 86 59 17 48  
Valérie CIDRE  
valerie@lapromenade-salondethe.fr  
RD 13 La Levée - 58 Sermoise / Loire

Au bord du canal latéral à la Loire à Sermoise sur Loire  
Salon de thé et restauration à l'intérieur ou à l'extérieur  
Jour de fermeture le lundi.



## COMMÉMORATIONS

La date du 11 novembre rappelle la signature de l'armistice qui mit fin à la Première Guerre mondiale, en 1918. La FNACA Challuy - Sermoise en partenariat avec la Mairie rend hommage aux soldats morts au combat pendant ce conflit **le samedi 11 novembre 2017 à 11h place du Souvenir**. Les personnes intéressées peuvent se retrouver autour d'un repas organisé par la FNACA Challuy - Sermoise.

## COMMÉMORATIONS

Commémoration du centenaire de l'entrée en guerre des Etats-Unis aux côtés des alliés **le samedi 18 novembre 2017 à 10h30 au port de Plagny**. L'année 2017 marque le Centenaire de l'entrée en guerre des Etats-Unis aux côtés des Alliés. A Sermoise, cet engagement s'est concrétisé par la construction d'une voie ferrée et d'un pont sur la Loire, afin de faciliter l'acheminement des troupes et du matériel américains des ports de l'Atlantique vers le Front de l'Est. Afin de commémorer ce fait historique et d'en transmettre la Mémoire aux générations futures, la Sermoisienne a proposé à la municipalité, qui a validé le projet, d'ériger un monument au Port de Plagny à partir des morceaux authentiques de cette voie ferrée remis à l'association il y a quelques années par M. Favier. Ce monument sera inauguré le samedi 18 novembre 2017 à 10h30 par Monsieur le Préfet de la Nièvre et un représentant des Etats-Unis qui procéderont ensuite au vernissage de l'exposition sur «La ligne Américaine», à la mairie de Sermoise sur Loire. La population est invitée à participer à cette manifestation exceptionnelle pour notre commune.

## PÉTANQUE

L'Amicale Pétanque Challuy Sermoise vous invite à participer au Concours tripléte officiel « Trophée Alain Longo » **le samedi 30 septembre à 13h30 au terrain de pétanque de Challuy**. L'Assemblée Générale se déroulera **le samedi 28 octobre à la salle des fêtes de Challuy** et sera suivie d'un dîner dansant. **Le samedi 18 novembre**, l'association organise un concours de belote à la salle polyvalente de Sermoise. Un lot est prévu pour chaque participant. Renseignements au 03 86 37 56 49.

## THÉÂTRE

Passer une soirée théâtrale dans la bonne humeur, **le Samedi 25 Novembre 2017 à 20h30 à la salle polyvalente de Sermoise sur Loire** avec la troupe Les Dés Masqués et leur pièce « Un héritage presque parfait » (l'Angélique Sully). Pour information, les répétitions ont lieu les jeudis à 20h30 à la salle des associations de Sermoise-sur-Loire. L'adhésion annuelle est à 75 €. N'hésitez pas à consulter le blog : <http://lesdesmasques.over-blog.com> ou par téléphone 06 95 02 54 12 ou 06 82 40 37 26.

## BOURSE AUX JOUETS

**Dimanche 3 décembre**, le Racing Club Nevers Challuy Sermoise vous attend toute la journée à la salle polyvalente pour une bourse aux jouets.

## TÉLÉTHON

La manifestation du téléthon **les 8 et 9 décembre 2017** est en cours de préparation, une information détaillée sera diffusée ultérieurement.



## GOÛTER DES AÎNÉS

Le centre communal d'action sociale (CCAS), par l'intermédiaire de la municipalité convie les Sermoisien(ne)s de 67 ans et plus à partager un moment festif, **le mercredi 13 décembre 2017, à 15h00 à la salle polyvalente de Sermoise** lors d'un goûter dansant ; chacun repartira avec le traditionnel colis pour terminer l'année en douceur.

## MARCHÉ DE NOËL DE L'ÉCOLE

Les enseignants du RPI ainsi que les enfants invitent les parents des élèves à la salle polyvalente de Sermoise **le vendredi 15 décembre 2017 à compter de 16h30**. Ce sera l'occasion de découvrir les réalisations des enfants et de les faire participer aux activités des différents stands.

## NOËL DES ENFANTS

Les enfants de Sermoise scolarisés en maternelle et en primaire et leurs parents sont invités par la municipalité à partager un moment convivial à l'approche de Noël, **le Dimanche 17 décembre 2017 à 15h à la salle polyvalente de Sermoise** ; Un spectacle suivi d'un goûter précédera la remise des cadeaux par le Père Noël.

## DON DU SANG

L'Amicale de Challuy-Sermoise pour le don du sang bénévole vous informe que la prochaine collecte à la **salle polyvalente de Sermoise sur Loire aura lieu le mercredi 20 décembre**. **Le 11 octobre, la collecte est organisée à la salle culturelle de Magny-cours** ; tous les donneurs de Challuy-Sermoise et alentours sont les bienvenus. D'autres manifestations sont d'ores et déjà programmées : Soirée Bourguignon **le samedi 30 septembre à la salle polyvalente de Sermoise**, Assemblée Générale **le dimanche 19 novembre à la Mairie de Challuy**. Renseignements au 03 86 38 51 10



**SERMOISE COUNTRY DANCE**  
24 Route des Tuileries  
58000 SERMOISE-SUR-LOIRE  
Tél : 03 86 37 59 52  
glefores@orange.fr

### ENEZ DANSER AVEC NOUS !

Le SERMOISE COUNTRY DANCE a profité de 2 mois de repos bien mérité pour recharger les batteries. En effet, après une saison 2016/2017 bien remplie (organisation d'un bal, démonstrations, sorties de groupe et soirées repas) se profile déjà une saison 2017/2018 avec un programme chargé : **fête du cheval à Marzy et animation place Carnot à Nevers en septembre ; démonstration, bal et sortie cabaret en octobre ; soirée repas début 2018 ; sortie annuelle. Et bien sûr, les cours de danse country tous les mercredis soirs à la salle polyvalente de SERMOISE dans une ambiance conviviale.** Pas de tenue spécifique demandée. N'hésitez donc pas à venir découvrir la danse country (deux premières séances découvertes gratuites).

**La rentrée a eu lieu mercredi 13 septembre 2017 à 18 h**, avec un cours spécial débutants, il est encore temps de nous rejoindre. Les horaires seront adaptés en fonction des adhérents et du nombre des nouveaux arrivants.  
**Tarif des adhésions pour l'année : 38 € + 19 € de licence/ assurance.**  
Réduction pour les membres d'une même famille.

### PROMENADE

Puisque la marche est recommandée pour se maintenir en bonne santé, et principalement lorsque l'on n'a plus d'activité professionnelle, Alexis, animateur municipal, vous donne RDV au port de Plagny, **tous les jeudis de 10 h à 11 h**, pour une petite promenade dans la bonne humeur, au bord du canal.

### CYCLO ROSE

Dans le cadre de la prévention du cancer du sein, l'association Foutu Cancer 58 dont le siège social est basé à Sermoise sur Loire a décidé d'organiser avec l'aide du Comité de cyclisme de la Nièvre, la première cyclo rose. Chacun petit et grand pourra venir avec son vélo **au Port de Plagny, le dimanche 1er octobre de 9h30 à 10h30**, pour effectuer un parcours vélo de 10 ou 28 km. Le tout sur les communes de l'agglomération. Tee shirt aux 500 premiers inscrits, ravitaillement, tirage au sort de lots sont au programme. La société de Vélo Touk-Touk de Nevers sera présente. Une piste de BMX pour les enfants sera installée. Enfin, pour finir la veille pour ceux qui n'ont pas fait de vélo depuis longtemps, une remise en selle est prévue.  
Participation : 5 euros par participant, gratuit aux moins de 12 ans. L'argent récolté sera reversé à l'association du service de cancérologie de l'hôpital de Nevers. Inscription chez Décathlon, Sport 2000, Vélo Passion, Carré Colbert et Cycles Fondard. Venez nombreux, c'est pour la bonne cause et c'est nouveau.

### « CONDUITE SENIORS, RESTEZ MOBILES »

Dans le cadre de ses actions de Prévention, la Caisse Régionale de Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne vous propose en collaboration avec l'Association de La Prévention Routière et la Mairie de Sermoise de participer à un module utile pour rester vigilant au volant, être plus confiant, et surtout, préserver son autonomie. Il est proposé **une rencontre d'informations le mardi 3 octobre 2017 à 15h à la Mairie de Sermoise.**  
Le module se déroule sur 6 séances qui auront lieu le mercredi de 9h30 à 12h à la mairie de Sermoise à compter du 18 octobre hors vacances scolaires.

### CONCERT MUSIQUE DE CHAMBRE

Un festival soigneusement concocté pour vous par le Quatuor Leonis avec la présentation de ce concert de musique de chambre en quintette à cordes à 2 violoncelles de Franz Schubert avec le Quatuor Leonis et le violoncelliste Gauthier Herrmann se produira **le jeudi 12 octobre 2017 à 20 h à l'Eglise de Sermoise.**



### SOIRÉE « PARLONS ÉCONOMIE D'ÉNERGIE AUTOUR D'UNE COLLATION »

**mardi 17 octobre 2017 à la salle des associations de Sermoise (ancienne salle de restauration scolaire) de 18h à 20h.**  
Organisée par le Conseil de développement avec le soutien de la municipalité, centrée sur les aides possibles afin de remédier à la précarité énergétique des logements, voir article page 3.

### INFORMATIONS SUR LES AVANCÉES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

En complément du travail sur l'amélioration énergétique de l'habitat, le Conseil de développement de la commune de Sermoise, en lien avec le diagnostic partagé, s'intéresse à différents sujets :

- Suite à la diminution du nombre d'habitants, confirmée lors du dernier recensement, un groupe de travail réfléchit sur l'accueil de nouveaux arrivants sur la commune.
- Les attraits touristiques de Sermoise pas forcément mis en valeur actuellement ont poussé les membres du Conseil de développement à examiner le sujet afin de proposer des actions.

#### Pour rappel

Le Conseil de développement est une Instance de dialogue et de débats entre les acteurs de la société civile et économique, les habitants et les élus sur le projet de territoire et sur toute question d'intérêt général relative à la commune. Il favorise l'expression, permet de se positionner et de donner un avis sur le projet de territoire et le programme d'actions. Les membres sont informés sur la négociation du projet de territoire, l'avancement des actions associées, le suivi et l'évaluation. Ils choisissent des sujets à approfondir en lien avec le projet de territoire et sont amenés à formuler des propositions auprès de la commune. Le Conseil de Développement doit être à la recherche de toute synergie avec d'autres structures équivalentes, en particulier avec celles des territoires environnants, aller à la rencontre des experts pour une meilleure maîtrise des thématiques.



#### Information pour inscription :

Le Conseil de développement se réunit en moyenne une fois par mois en réunion plénière ou en commission, à partir de 18 heures. Les réunions s'organisent sur 2 heures de temps.

**Si vous êtes habitant de Sermoise et si vous souhaitez vous investir sur votre commune, contactez la Mairie : 03 86 37 62 32 et venez nous rejoindre !**

### « PARLONS ÉCONOMIE D'ÉNERGIE » !

Propriétaires occupants ou bailleurs, vous cherchez à réduire les consommations en énergie de votre logement, vous ne savez pas à qui vous adresser pour un diagnostic énergétique, un conseil personnalisé, vous ignorez si vous êtes éligible ou non aux dispositifs d'aide de lutte contre la précarité énergétique dans la Nièvre... Nos experts vous informent et vous répondent en direct : **mardi 17 octobre de 18h à 20h, à la salle des associations de la Mairie de Sermoise sur Loire** et ce en toute convivialité autour d'un verre gourmand.

Vous avez déjà bénéficié d'un des dispositifs d'accompagnement existant et vous souhaitez témoigner de votre expérience lors de cette rencontre, faites-le nous savoir ! Rencontre ouverte à tous, organisée à l'initiative du Conseil de développement de Sermoise, avec le soutien de la municipalité, dans le cadre de la démarche de mise en œuvre d'un AGENDA 21.

Vous avez des questions ? Envoyez-les nous avec vos coordonnées lors de votre inscription pour obtenir vos réponses lors de la rencontre. **Inscription préférable auprès de la mairie de Sermoise au 03 86 37 62 32 ou par mail à mairie-sermoise-sur-loire@wanadoo.fr avant le 10 octobre 2017.**

### Brèves de mairie

**HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :**  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 12H  
DU LUNDI AU JEUDI DE 14H À 18H,  
LE VENDREDI DE 14H À 16H.

**PERMANENCE DES ÉLUS :**  
DEUXIÈME SAMEDI DE CHAQUE MOIS DE 10H À 12H.

**CONTACTS UTILES :**  
TÉLÉPHONE MAIRIE : 03 86 37 62 32  
FAX : 03 86 37 57 74  
E-MAIL : mairie-sermoise-sur-loire@wanadoo.fr

**APPEL AUX SERMOISIENS AYANT DES ENFANTS NON SCOLARISÉS AU RPI CHALLUY/SERMOISE :**  
La Municipalité et le CCAS de Sermoise organisent, tous les ans, un goûter de Noël pour les petits Sermoisien scolarisés de la petite section de maternelle au CM2. Si votre enfant n'est pas inscrit sur le RPI Challuy/Sermoise, nous vous invitons à venir l'inscrire à la Mairie avant le 15 octobre afin de lui permettre de participer à l'événement.

**LES HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DES IMPÔTS ONT CHANGÉ, NOUS VOUS COMMUNIQUONS LES NOUVEAUX HORAIRE :**  
LUNDI, MARDI ET JEUDI : DE 8H30 À 12H  
ET DE 13H30 À 16H  
MERCREDI ET VENDREDI : DE 8H30 À 12H.





### LA RENTRÉE DES CLASSES

Le lundi 4 septembre 2017, 100 élèves, répartis sur 4 classes ont repris le chemin de l'école de Sermoise sous le soleil ; les familles ont été accueillies par les enseignantes, le maire, les élus et les animateurs du périscolaire, autour d'un café accompagné de viennoiseries. L'effectif des maternelles est en hausse, notamment avec la création d'une classe de moyenne section de 28 élèves accueillis par Maryline AURAMBOUT, outre la classe de grande section de Sophie PILON qui compte 26 élèves. Les locaux ont été organisés en conséquence, avec l'installation d'une salle de sieste supplémentaire et les horaires d'un deuxième agent en qualité d'ATSEM ont été aménagés pour la surveillance de ce temps de repos.

Côté primaire, Florence DE ROOVER accueille 21 CP et Céline BADOIL-CANDALH enseigne à 15 CE1 et 10 CE2. Le vendredi, l'accueil des élèves de cette classe est assuré par Geoffrey GOBET.



### MAINTIEN DES RYTHMES SCOLAIRES

Les rythmes scolaires seront maintenus pour cette nouvelle rentrée scolaire 2017-2018 sur le RPI Challuy-Sermoise.

Le conseil municipal de Sermoise a opté pour le maintien de la semaine de 4 jours et demi rythmés de deux heures de Nouvelles Activités Périscolaires gratuites, les mardi et vendredi de 15h30 à 16h30. La mairie a pris le temps d'installer les rythmes scolaires avec souplesse et les investissements financiers et humains sont importants depuis 2014.

La qualité des activités proposées, la qualité de la contractualisation avec les associations de la commune et les intervenants extérieurs, le maintien de la totalité des emplois, et l'absence d'études sérieuses démontrant l'intérêt pour l'enfant de revenir à la semaine de quatre jours sont autant d'arguments pour que la municipalité se donne une année de réflexion supplémentaire pour décider.



### NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (NAP)

L'équipe d'animation forte de 5 animateurs encadrés par Olivier BECHEREAU, le Directeur de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) a, dès le mardi 5 septembre 2017, repris en charge les NAP.

Tout au long de cette année scolaire, des projets tout aussi variés seront proposés aux enfants et notamment pour la première période, allant du 4 septembre au 20 octobre 2017, des projets de percussions corporelles, de théâtre, de scène et de comédie, de cirque, de danse, la ludothèque, la découverte d'un autre continent et de sa culture, mais aussi un projet santé sur l'équilibre alimentaire avec des ateliers culinaires.

Des conventions ont été passées avec les associations de la commune à caractère sportif pour de l'initiation aux diverses disciplines, individuelles ou collectives, tels le tennis et le rugby avec l'USON, ou encore le football avec le RCNCS, et les animateurs proposent également une activité sur le thème du basket-ball ou encore du handball. Tous ces projets ont pour fil conducteur les règles de vie collective et la notion du vivre ensemble.

### CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

La commune de Sermoise propose un service d'accompagnement à la scolarité sur le principe de la gratuité qui respecte les valeurs fondamentales de l'école (laïcité).

Le CLAS est au service de la réussite scolaire de tous les élèves qui suppose la maîtrise des apprentissages fondamentaux. Le CLAS doit offrir à l'enfant la possibilité de multiplier les occasions d'apprendre et de comprendre le monde et de s'y situer, contribuant à son épanouissement personnel.

Ce service s'adresse à tous sans distinction d'origine sociale, d'appartenance ethnique, de religion, et ne souhaite pas se substituer aux parents dans leurs responsabilités éducatives. Il se propose d'offrir aux enfants un temps et un espace complémentaire à l'école et à la famille en interaction étroite avec elles. Les enfants inscrits sont encadrés dès la sortie de classe par un animateur de 16h30 à 18h00. Pour le bon fonctionnement du service, aucun enfant ne part avant 18h00.

La séance se déroule en trois temps :

- La collation, moment privilégié pour échanger sur la journée et susciter l'écoute pour s'adapter et répondre aux besoins des enfants,
- L'aide aux devoirs, selon l'âge des enfants et le cycle dans lequel ils sont, le temps estimé pour les devoirs variant, mais dans tous les cas n'excédant pas une heure, durant laquelle l'animateur est présent pour garantir le calme et répondre aux interrogations des enfants ; il ne fait pas les devoirs à la place de l'enfant, il réexplique un exercice, une leçon, une consigne, et trouve d'autres moyens d'expérimentation pour favoriser la compréhension.
- Les activités sont destinées à apporter une autre façon d'éduquer, à permettre de s'épanouir à travers des activités variées et à entretenir le vivre ensemble.

L'animateur communique régulièrement avec l'enseignant référent de l'enfant sur ses réussites et ses difficultés et de 18h00 à 18h30, il est disponible pour échanger avec les familles. Ce dispositif est instauré en partenariat avec la CAF, l'Education Nationale et le Conseil départemental. Une information complémentaire sera donnée aux familles.



### PARTENARIAT AVEC LE LEPA

Dans le cadre du partenariat engagé avec le lycée d'enseignement professionnel agricole de Plagny, une animation a eu lieu le mardi 13 juin 2017 avec l'école de Sermoise sur le thème "les amis du jardin". En fin de matinée, les enfants de CE1 de l'école de Sermoise avec leur enseignante et les animateurs de l'accueil de loisirs sont arrivés au LEPA à vélo, où ils ont été accueillis par les élèves de la classe de CAP 1<sup>ère</sup> année SAPVER. Après un pique-nique en commun, des groupes constitués entre les élèves du LEPA et les enfants de CE1 se sont dirigés vers les jardins médiévaux et le rucher pour connaître les animaux du jardin, savoir comment leur aménager un environnement favorable, l'intérêt de créer un hôtel à insectes, comment le confectionner ?

Les enfants encadrés par les élèves ont pu réaliser deux hôtels à insectes :

- un pour les forficules ou encore appelés "perces-oreilles" : petits pots de fleurs retournés remplis de foin ;
- un pour les osmies ou encore appelées "abeilles solitaires" : petits fagots de tiges de bambous.

Cette activité fut très appréciée par les enfants et après un petit goûter à l'ombre des arbres, chacun a repris son vélo pour regagner l'école de Sermoise avec son hôtel à insectes.

De nouveaux projets vont se mettre en place pour lesquels les classes et le thème choisis ne sont pas encore définis à ce jour, mais les dates ont été arrêtées aux mardi 26 septembre 2017 et mardi 12 juin 2018.